dessus, notamment l'Ecole supérieure de jeunes filles de Montreal.1 Cette classification laisse nécessairement à désirer, pour la raison que nombre de collèges de théologie et autres enseignent également les lettres et préparent à d'autres facultés. Par exemple, le Collège Macdonald peut figurer soit parmi les collèges agricoles, soit avec ceux qui enseignent les lettres et les sciences; on pourrait aussi bien l'exclure de la liste des collèges et le considérer comme l'une des facultés de l'Université McGill. Il est ici placé au rang des collèges agricoles, lesquels comprennent le Collège Agricole de la Nouvelle-Ecosse, le Collège Macdonald, l'Institut d'Oka et le Collège de Ste-Anne de la Pocatière, dans Québec; le Collège Agricole d'Ontario et le Collège Agricole du Manitoba. Les collèges techniques sont : le Collège Technique de la Nouvelle-Ecosse et l'Institut de Technicologie et d'Art de l'Alberta. Les écoles de droit sont: l'Ecole de Droit d'Ontario (Osgoode Hall) à Toronto, et l'Ecole de Droit du Manitoba. Les collèges dentaires, vétérinaires et de pharmacie appartiennent tous à la province d'Ontario. La liste des collèges de théologie est ainsi composée: the Presbyterian College et the Holy Heart College, en Nouvelle-Ecosse; the Presbyterian College, the Montreal Diocesan, the Wesleyan Theological College, the Congregational College et huit collèges catholiques de théologie, dans Québec; Knox, Toronto Bible, Waterloo, Huron et Wycliffe, dans Ontario; Manitoba College et St-John's au Manitoba; St-Chad's, St-Andrews, Emmanuel et le Collège catholique de Gravelbourg, dans la Saskatchewan; Robertson et Alberta, dans l'Alberta; the Anglican Theological College, dans la Colombie Britannique. Les collèges affiliés enseignant les lettres et les sciences sont: Prince of Wales, dans l'île du Prince-Edouard; St-Ann's et St-Mary's, dans la Nouvelle-Ecosse: St-Michael's et St-Jerome's dans Ontario: Brandon et Wesley au Manitoba; le Collège des Jésuites d'Edmonton, Alberta, et Columbian Methodist College, dans la Colombie Britannique. Enfin la classification "divers" comporte l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, the Ontario College of Art et le Collège Royal Militaire de Kingston, ainsi que les neuf institutions indépendantes d'enseignement secondaire de Québec. Le Collège des Jésuites d'Edmonton est un collège classique (associé à l'Université Laval) mais les vingt-un collèges classiques plus haut mentionnés sont tous situés dans Québec, ou affiliés ou annexés aux universités catholiques. Dans Québec, un collège "affilié" est une institution dont les programmes et les diplômes sont sous la direction immédiate de l'Université; un collège "annexé" est celui dont l'Université se borne à approuver le programme d'études et les règlements disciplinaires, à se faire représenter aux examens et à sanctionner les diplômes décernés. Un collège "associé" est un collège affilié situé en dehors de la province. C'est ainsi que l'Université St-Dunstan, le Collège classique de St-Mathieu, de Gravelbourg, Saskatchewan, et le Collège des Jésuites d'Edmonton sont associés à l'Université Laval.

Inscription des étudiants.—Au cours de l'année scolaire 1923-1924 on comptait 14,605 étudiants inscrits dans les universités contrôlées par l'Etat; 8,477 dans celles n'appartenant à aucune confession religieuse et 16,293 dans les universités ayant un caractère religieux; au total 39,375 (tableau 14). Toutefois, ces chiffres comportent plusieurs doubles emplois, car les étudiants des universités fédérées,

5855 - 58

¹Certaines autres institutions, filiales des universités de Montréal et Laval, sont quelquefois considérées séparément et reçoivent le nom de collège; par exemple, l'Ecole Polytechnique affiliée à Montréal; 2 instituts d'enseignement secondaire moderne dont un est affilié à Montréal; 4 Montréal; 2 souvents, dont 14 affiliés à Laval et 14 à Montréal; 2 écoles de science ménagère et 2 écoles de musique affiliées à Montréal. Toutes ces institutions sont affiliées à la faculté des lettres et contribuent à grossir le nombre des étudiants ès-lettres de ces deux universités, comme on le verra au tableau 14. On doit également mentionner 2 écoles des beauxartes de ces deux universités, comme on le verra au tableau 14. On doit également mentionner 2 écoles des beauxartes et des écoles techniques. Les élèves des écoles des beauxarts et des écoles techniques et professionnelles, mais les étudiants de quatrième année doivent logiquement s'ajouter aux élèves des autres collèges; c'est pourquoi ils sont portés sous l'item 11 du tableau 1.